DÉBUT PAGE 1

**Des groupes de personnes handicapées de partout au Canada écrivent une lettre ouverte au gouvernement pour demander des améliorations au projet de loi C-81 – Loi canadienne sur l’accessibilité**

**Lettre ouverte sur la nécessité de renforcer le projet de loi C-81 – Loi canadienne sur l’accessibilité**

Le 30 octobre 2018

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les membres du Comité HUMA,

Nous soussignés félicitons le gouvernement fédéral de s’être engagé à adopter une loi nationale sur l’accessibilité. En tant qu’organismes provinciaux et nationaux de défense des droits des personnes handicapées, nous vous écrivons pour vous faire part de nos importantes préoccupations au sujet du projet de loi C-81. Ce qui suit met en lumière nos principales préoccupations et reflète les préoccupations soulevées par nos communautés devant le Comité HUMA. Des modifications sont essentielles pour remédier efficacement à ces préoccupations.

1. Le projet de loi C-81 exige des échéanciers. Les échéanciers sont essentiels pour veiller à ce que des mesures clés soient prises en matière d’accessibilité. Des échéanciers sont également nécessaires pour mesurer les progrès en matière d’accessibilité. En particulier, nous appuyons les recommandations visant à inclure dans le projet de loi un échéancier pour faire du Canada un pays exempt d’obstacles et des échéanciers pour l’élaboration et l’adoption de normes d’accessibilité. Des échéanciers sont également nécessaires pour établir l’infrastructure nécessaire à la mise en œuvre du projet de loi.
2. Le projet de loi C-81 n’impose aucune obligation au gouvernement d’utiliser les pouvoirs dont il dispose en vertu du projet de loi. Nous appuyons les recommandations visant à remplacer le mot « peut » par « doit » pour faire en sorte que le gouvernement mette en œuvre des mesures clés pour assurer l’accessibilité.
3. Le projet de loi C-81 oblige les organismes sous compétence fédérale à établir des plans d’accessibilité. Toutefois, il n’exige pas qu’il s’agisse de bons plans. Il n’oblige pas un organisme à mettre en œuvre son plan d’accessibilité.
4. Le projet de loi C-81 répartit à tort le pouvoir d’établir des normes d’accessibilité (règlements) et le pouvoir d’appliquer le projet de loi dans de nombreux organismes fédéraux. Cette répartition rendra la mise en œuvre et l’application du projet de loi moins efficaces, plus déroutantes, plus compliquées et plus coûteuses, tout en augmentant les retards.

DÉBUT PAGE 2

1. Le projet de loi C-81 donne, à tort, au gouvernement fédéral et à divers organismes fédéraux le pouvoir considérable, injustifié et non imputable d’exempter toute organisation d’un certain nombre d’obligations importantes en matière d’accessibilité. Le gouvernement peut même s’exempter lui‑même.
2. Le projet de loi n’oblige pas le gouvernement fédéral à utiliser son pouvoir facilement accessible pour veiller à ce que l’argent fédéral ne soit jamais utilisé par un bénéficiaire pour créer ou perpétuer des obstacles. Il faut modifier le projet de loi pour tirer parti du pouvoir fédéral de dépenser afin de promouvoir l’accessibilité.
3. Le gouvernement fédéral est la plus grande institution qui devra se conformer à cette loi. Par conséquent, les principaux organismes fédéraux qui élaboreront les normes en matière d’accessibilité et qui surveilleront et feront appliquer la loi doivent être indépendants du gouvernement fédéral. En vertu du projet de loi, ce n’est pas le cas. Ils relèvent tous du gouvernement fédéral. Nous appuyons les recommandations de modifications visant à faire en sorte que l’OCENA, le commissaire à l’accessibilité et d’autres organismes clés soient suffisamment indépendants.
4. Le projet de loi C-81 ne s’attaque pas suffisamment aux obstacles créés par la pauvreté et la discrimination intersectionnelle. Il ne s’attaque pas non plus aux obstacles uniques auxquels sont confrontées les personnes handicapées autochtones et des Premières Nations.
5. Le projet de loi C-81 ne reconnaît pas l’ASL et la LSQ comme langues officielles des personnes sourdes.

Nous croyons que si ces changements prioritaires sont apportés, parmi les modifications au projet de loi C-81, ce projet de loi pourrait vraiment faire progresser l’accessibilité et l’inclusion des personnes handicapées au Canada. Nous demandons que le projet de loi soit modifié pour tenir compte des préoccupations et des objectifs énoncés ci-dessus. Ces modifications sont indispensables pour que le projet de loi atteigne son objectif et tout son potentiel.

Solidairement,

**Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD) – Council of Canadians with Disabilities**

**Accès Troubles de la Communication Canada (ATCC)**

En plus des préoccupations décrites dans cette lettre ouverte, ATCC recommande que le projet de loi C-81 traite de la communication comme un domaine relevant de toutes les compétences fédérales et comprenne les besoins des personnes ayant une déficience de la parole et du langage. L’ARCH, le CCD et d’autres organisations de personnes handicapées appuient les recommandations d’ATCC.

RAFHC-DAWN Canada

Association canadienne pour l’intégration communautaire (ACIC)

DÉBUT PAGE 3

Réseau national pour la santé mentale (RNSM)

Vie autonome Canada (VAC)

La Marche des dix sous du Canada

Institut national canadien pour les aveugles (INCA)

Canada sans Barrières – Barrier Free Canada

Alliance pour l’égalité des personnes aveugles du Canada (AEPAC)

Personnes d’abord du Canada.

Canadian Centre on Disability Studies

Alliance canadienne de l’épilepsie/Canadian Epilepsy Alliance (ACE/CEA)

Coalition nationale des personnes qui utilisent des chiens-guides et des chiens d’assistance au Canada (National Coalition of Persons who Use Guide and Service Dogs in Canada)

Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire (NEADS)

Dystrophie musculaire Canada

Alliance canadienne du trouble du spectre de l’autisme (ACTSA)

Association des Sourds du Canada – Canadian Association of the Deaf

L’Arche Canada

Hydrocephalus Canada

AODA Alliance

ARCH Disability Law Centre

Québec Accessible

Point de vue – pour les handicapés visuels

Physicians of Ontario Neurodevelopmental Advocacy (PONDA)

Unitarian Commons co-housing Corporation

Citizens with Disabilities Ontario (CWDO)

Intégration communautaire Ontario (ICO)

DÉBUT PAGE 4

Barrier-Free Manitoba

Regroupement des associations de personnes handicapées de l’Outaouais (RAPHO)

Barrier Free Saskatchewan

Service ontarien de la surdicécité

Community Living Toronto (CLT)

Ontario Autism Coalition

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)

Canadian Multicultural Disability Centre, Inc. (CMDCI)

Community Legal Assistance Society (CLAS)

Northwest Territories Council for Disability

The Voice of Albertans with Disabilities

Ontario Disability Coalition

SPH Planning and Consulting Ltd.

The Law, Disability & Social Change Project

Manitoba League of Persons with Disabilities (MLPD)

Disability Justice Network of Ontario (DJNO)

Nova Scotia Association for Community Living

Nova Scotia League for Equal Opportunity

Disability Alliance of British Columbia

Disability Positive

Coalition of Persons with Disabilities (T.-N.-L.)

Réalise / Realize

Calgary Ability Network Human Rights

Down Syndrome Association of Ontario

Southern Alberta Individualized Planning Association

DÉBUT PAGE 5

Gateway Association (Edmonton)

BALANCE for Blind Adults

Section de Toronto de l’Alliance pour l’égalité des personnes aveugles du Canada (AEPAC, section de Toronto)

L’équipe Measuring Up de Keremeos

Conseil ontarien des organismes de service aux immigrants (OCASI)

AlterGo

Aphasie Québec – Le réseau

Association multiethnique pour l’intégration des personnes handicapées

DéPhy *Montréal*

Ex aequo

Regroupement des organismes de personnes handicapées du Centre-du-Québec

Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l’île de Montréal (RUTA Mtl)

Réseau international sur le processus de production du handicap (RIPPH)

Société logique

North Saskatchewan Independent Living Centre Inc.

Older Women’s Network

Association d’informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)

Association du syndrome de Usher du Québec (ASUQ)

Réseau québécois pour l’inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS)

Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ)

Section de Saskatoon de l’Alliance pour l’égalité des personnes aveugles du Canada  
Centre for Independent Living in Toronto (C.I.L.T.) Inc.

Ligue des droits de la personne de B’nai Brith Canada – The League for Human Rights of B’nai Brith Canada

Barrier-Free New Brunswick

DÉBUT PAGE 6

Association des professionnels handicapés du Canada

The BC Disability Caucus

The Independent Living Centre London and Area

Ontario Association of the Deaf (OAD)

Handicapped Action Group Inc. (HAGI)

Community Services for Independence North West (CSINW)  
Fédération ontarienne pour les paralysés cérébraux

Nova Scotia League for Equal Opportunities (NSLEO)

Alberta Disability Workers Association

reachAbility Association

Champions Career Centre

The Peterborough Council for Persons with Disabilities

Utilisateurs de chiens-guides du Canada

Action des femmes handicapées – Montréal

Silent Voice Canada Inc.

Deaf Literacy Initiative

Above and Beyond the Disability

Physical Activity Centre of Excellence (PACE)

FIN DU DOCUMENT.